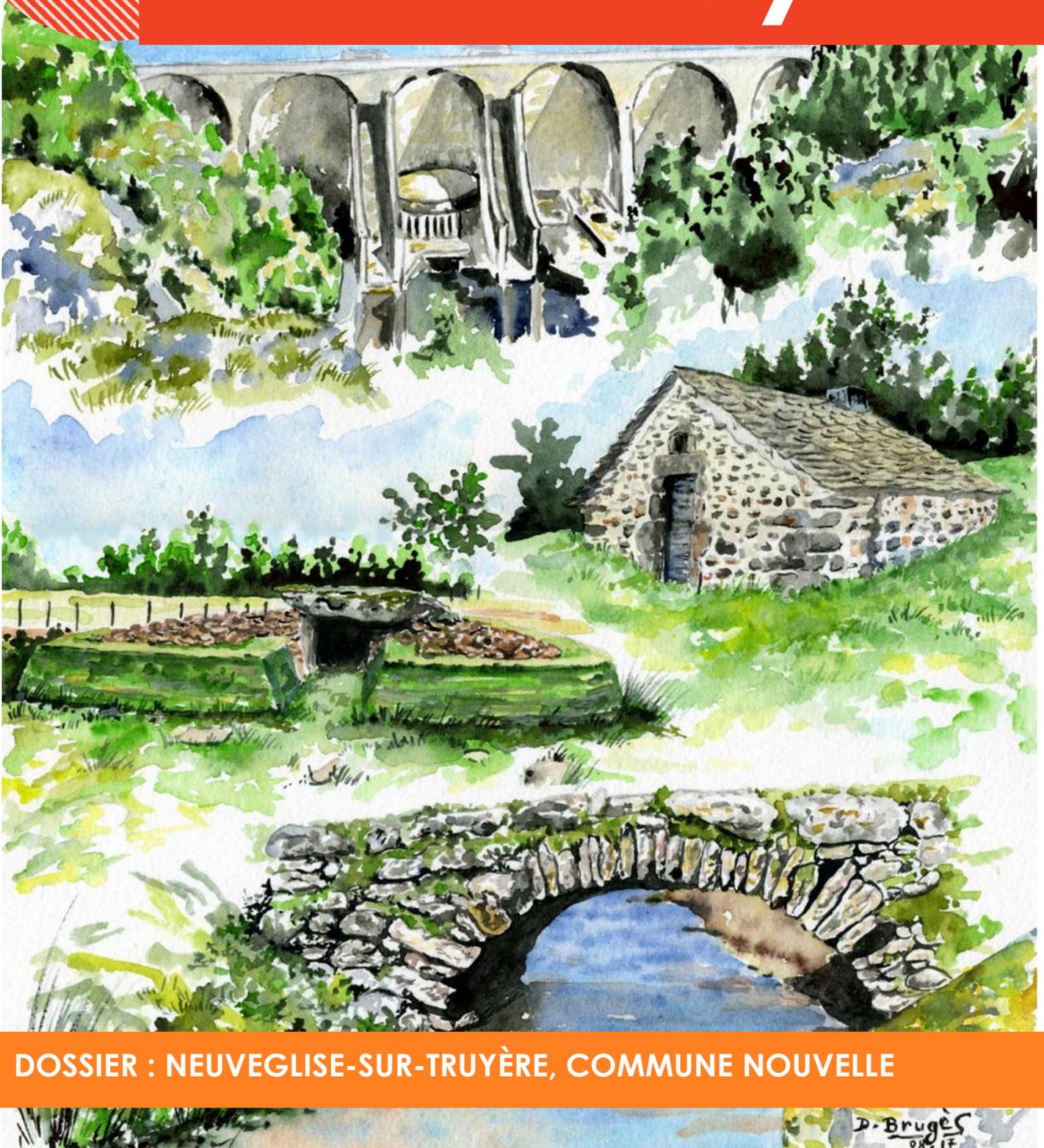


Neuvéglise

-SUR-

Truyère



DOSSIER : NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE, COMMUNE NOUVELLE

D. Bruges
08.17

LES PRINCIPAUX DOSSIERS DU CONSEIL

• Budget 2017

Le conseil municipal poursuit les dossiers engagés par chaque commune historique.

Le budget prévisionnel 2017 reprend les engagements financiers des communes historiques. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 166 416,16 € et en dépenses et recettes d'investissement à 3 447 787 € (comprenant les montants antérieurs reportés).

Le passage en commune nouvelle a permis de stopper la baisse du montant de la dotation accordée annuellement par l'Etat.

• Regroupement et modernisation de l'école de Neuvéglise

Constatant l'important besoin de travaux (toitures, isolation, accessibilité...) et le manque de fonctionnalité des locaux les plus

anciens de l'école éclatée sur 3 bâtiments, la commune historique de Neuvéglise a engagé dès 2014 une réflexion pour savoir comment investir efficacement pour obtenir une école aux normes et fonctionnelle.

Une étude dite « d'opportunité » a été lancée avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Un groupe de travail composé des enseignantes, de l'Inspection de l'Education Nationale, de représentants des parents d'élèves, du personnel communal rattaché à l'école et d'élus a déterminé les besoins.



Le site pressenti et retenu comprend le bâtiment patrimonial de l'école du haut avec la cantine et deux parcelles privées attenantes.



Le Conseil municipal de Neuvéglise-sur-Truyère a adopté l'étude d'opportunité en sa séance du 24 mai 2017 -dossier consultable dans chaque mairie déléguée- et confié la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne. Une réunion

publique d'information s'est tenue le 9 novembre dernier. Les enquêtes publiques et parcellaires se sont achevées le 29 novembre.

• Rénovation intérieure de l'église de Lavastrie

Pour un montant estimé à 107 983 € HT, des travaux d'électricité, badigeon et gros œuvre sont actés pour 2018. Les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes sont sollicitées. A noter que l'église sera indisponible pour une période d'environ 4 mois, de mars à juin inclus.

• Assainissement collectif de Chambernon

Le traitement actuel par lagunage d'une capacité de 800 Equivalent Habitant (EH) est adapté à la présence de l'industriel (Dischamp). La lagune dysfonctionne de longue date. Par ailleurs, l'industriel vient d'annoncer son départ prochain du site. Dans l'attente, le lagunage sera curé ce printemps par les services du SYTEC et restera utilisable jusqu'à échéance de la convention qui lie la commune et l'industriel.

Face à cette situation et pour se conformer aux normes de rejet en milieu naturel, la commune réalise, début 2018, un équipement de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux d'une capacité de 90EH pour près de 170 000 € HT financé à 80% par l'agence de l'eau Adour Garonne et l'Etat.



Visite préfectorale

Neuvéglise-sur-Truyère a reçu le 11 août en visite communale Madame Isabelle Sima, Préfet du Cantal. Lors de l'accueil à la mairie déléguée d'Oradour, le maire, Céline Charriaud, accompagnée par les maires délégués, les adjoints et de nombreux conseillers municipaux, est revenue sur la dynamique engagée grâce à la commune nouvelle.



• De multiples travaux d'entretien courant

Comme tous les ans les agents techniques ont procédé à différents travaux d'entretien courant sur les bâtiments, voiries et espaces publics.



• Deux réalisations majeures sur Sérriers en 2017

- le confortement du mur du cimetière

Un mouvement de terrain entraîne depuis plusieurs années des désordres dans le cimetière de Sérriers. En effet, le mur d'enceinte nord-est, une partie du cimetière (mais aussi une portion de la RD en contrebas du cimetière) glissent vers le ruisseau des Ternes.



Plusieurs caveaux ont été déplacés. Après des années d'études nécessaires à la compréhension du phénomène, des travaux spécifiques ont eu lieu cet été. Le mur nord-est est

désormais ancré dans une couche stable du sous-sol et un dernier caveau a été déplacé. Cette opération atypique d'un montant de près de 200 000 € a bénéficié d'une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil départemental.

- la traverse du bourg de Sérriers

La route départementale n°10 qui traverse le bourg de Sérriers a subi un lifting total entre 2016 et 2017, réseaux enterrés comme aménagement de surface pour un montant total d'opération de 214 210 € financé à 52 % par le Conseil départemental, l'Etat et la Région.



• Programme de voirie 2017 : Fauge de Lavastrie et La Chaumette d'Oradour

Les travaux de réfection de la route principale d'accès au village de Fauge de Lavastrie ont pu être réalisés cet automne. Un complément interviendra en 2018. Les travaux de La Chaumette d'Oradour sont commandés.



• Pose des mâts, plaques et numéros de rue

Toute la commune est couverte par des adresses numérotées. Chaque conseil municipal historique a arrêté en 2016 les noms des rues. La commune procède à la dernière étape mais pas des moindres : l'installation de 380 plaques de rues et 1380 numéros d'habitations.



Ce travail conséquent est en cours. Il est réalisé en interne par les agents municipaux et les élus, en plus des tâches habituelles. C'est pourquoi plusieurs semaines vont encore être nécessaires pour achever la pose sur toute la commune de Neuvéglise-sur-Truyère.

Comment composer nos adresses ?

1. Nom/Prénom (ou dénomination sociale)
2. N° et Rue ou lieu-dit
3. Nom de la commune déléguée (Lavastrie, Neuvéglise, Oradour ou Sérriers)
4. Code Postal (15 260 ou 15 100) Neuvéglise-sur-Truyère

NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE, COMMUNE NOUVELLE

• Qu'est-ce qu'une Commune nouvelle ?

La Commune nouvelle est soumise aux mêmes règles applicables que celles régissant les communes : elle constitue une seule et même commune.

Elle dispose donc d'un Maire et d'un conseil municipal. La loi prévoit un régime transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020 : depuis le 1er janvier 2017, tous les conseillers municipaux des anciennes communes sont entrés dans la composition du conseil municipal. Par ailleurs, les Maires des anciennes communes sont devenus Maires délégués de droit jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

• Pourquoi avoir constitué une Commune nouvelle ?

C'est d'abord un outil de maintien et développement des capacités d'action financières, humaines et techniques pour mettre en œuvre un projet de territoire porté par les élus et préserver les services publics.

Ensuite, c'est l'outil qui permet d'adapter l'échelon communal à l'évolution des périmètres des intercommunalités et de leurs compétences ainsi qu'à la réforme plus vaste de l'organisation territoriale (loi NOTRe).

• Avec qui ?

Des communes limitrophes et volontaires : Lavastrie, Neuvéglise, Oradour et Sériers. Plusieurs autres communes sollicitées n'ont pas souhaité intégrer cette démarche en 2016. Elles pourront le faire à tout moment, si elles le souhaitent, avec Neuvéglise-sur-Truyère ou bien dans le cadre d'un autre projet.

• L'exécutif de Neuvéglise-sur-Truyère

Céline Charriaud, Maire de Neuvéglise-sur-Truyère, Maire délégué de Neuvéglise

Bernard Maury, 1er adjoint, Maire délégué de Sériers

Jeanine Richard, 2ème adjoint, Maire délégué de Lavastrie

Thierry Anglade, 3ème adjoint, Maire délégué d'Oradour

Joël Laborie, 4ème adjoint, issu du conseil municipal historique de Neuvéglise

Alain Gaston, 5ème adjoint, issu du conseil municipal historique de Lavastrie

Marie-Noëlle Ferrié, 6ème adjoint, issue du conseil municipal historique d'Oradour

Maud Domergue, 7ème adjoint, issu du conseil municipal historique de Sériers

Elus le 4 janvier 2017, parité obligatoire.

Les indemnités de Maire de la Commune nouvelle, de Maire délégué et d'Adjoint ne se cumulent pas.

A noter : dans le cas de Neuvéglise-sur-Truyère, l'enveloppe annuelle consacrée aux indemnités a été réduite de 7 400 €.



• En 2020 ?

Le conseil municipal, composé de 23 membres, sera élu sur la

base d'un scrutin de liste avec parité obligatoire.

• Que deviennent les anciennes communes ?

Les anciennes communes sont toutes devenues communes déléguées. Elles gardent leur nom et leurs limites territoriales. Les communes déléguées ont de plein droit :

- un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la Commune nouvelle en son sein

- une mairie annexe (ou déléguée) dans laquelle sont établis à minima les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.



• Et les impôts ?

Les taux des taxes communales sont différents d'une commune à l'autre.

Un lissage progressif des taux est prévu sur 12 ans.

• Quels moyens financiers désormais ?

La Commune nouvelle issue de la fusion des 4 communes affiche une situation financière très satisfaisante. Une étude financière et fiscale précise (subventionnée à 80% par l'Etat) a été présentée aux 4 conseils municipaux avant de délibérer sur l'entrée en commune nouvelle. Les incidences financières et fiscales ont ainsi pu être portées à la connaissance de tous les élus. Cette étude est consultable au siège de

Neuvéglise-sur-Truyère (mairie déléguée de Neuvéglise).

L'endettement est relativement faible (3,7 ans), surtout grâce à la situation de la commune historique de Neuvéglise.

Le passage en Commune nouvelle a permis de conserver environ 50 000 € de dotations de l'Etat pour le territoire de Neuvéglise-sur-Truyère.

A noter que la Commune nouvelle bénéficie à partir de 2017, par la qualité de bureau centralisateur de canton de la commune historique de Neuvéglise, d'une aide supplémentaire de l'Etat appelée « fraction bourg-centre » d'un montant de 130 000 €/an.

Neuvéglise-sur-Truyère dispose d'une possibilité d'endettement importante (sans toucher à la fiscalité) et donc d'une capacité à investir significative à sa nouvelle échelle.

• Le personnel communal

Depuis le début de l'année 2017, la commune a salué le départ en retraite de Guy Orliac et Serge Bruges, cantonniers.



Départ de Serge Bruges

Elle a recruté en emploi permanent un responsable technique : Tristan Peschaud-Ferrand.



Départ de Guy Orliac

Neuvéglise-sur-Truyère compte actuellement 20 salariés (dont 8 temps non complet) : 4 permanents et 1 contrat rattachés aux écoles/cantine, 5 permanents rattachés au secrétariat, 6 permanents et 4 contrats rattachés aux services techniques.

• Des réunions publiques d'informations

4 réunions publiques d'informations se sont tenues fin juin et début juillet 2016. Elles ont permis de répondre à de nombreuses questions dont les plus fréquentes ont été reprises dans ce dossier.



• Neuvéglise-sur-Truyère ?

La Truyère est commune à Lavastrie, Neuvéglise, Oradour et Sériers.

Géo-localiser la Commune nouvelle (sur le linéaire de la Truyère notamment) et utiliser un nom déjà reconnu est un avantage pour la démarche de Commune nouvelle. Neuvéglise « historique » était classée commune touristique et bureau centralisateur de canton.

• Une décision travaillée, réfléchie, puis votée

1. Chaque conseil municipal sollicité s'est engagé (ou non) à participer à une étude préalable à la création d'une Commune nouvelle.

2. Les communes volontaires sont allées rencontrer le Préfet et les services de l'Etat.

3. Un comité de pilotage composé des maires et adjoints s'est réuni 1 à 2 fois par semaine pendant 4 mois.

4. Chaque rencontre a permis d'échanger sur un thème particulier (eau, voirie, vie associative, écoles, biens de section, organisation...). Des conseillers ont complété, selon les domaines, le comité de pilotage.

5. En parallèle, les participants au comité de pilotage ont partagé l'avancée des travaux avec les membres de leur conseil municipal.

6. Une étude financière et fiscale très précise (subventionnée à 80% par l'Etat) a été présentée aux 4 conseils municipaux réunis. Les incidences financières et fiscales ont ainsi pu être portées à la connaissance de tous les élus.

7. Le 11 juin 2016 les 4 conseils municipaux ont délibéré favorablement à la création de la Commune nouvelle.



CA BOUGE !

• Neuvéglise-sur-Truyère accompagne les Associations

Le samedi 23 mars 2017, les 41 associations de Neuvéglise-sur-Truyère (retrouvez-les dans le flyer joint à ce bulletin) ont participé à une rencontre avec la municipalité pour organiser l'année 2017. A cette occasion les dossiers de demande de subvention et les différents formulaires de réservation ont été remis aux Présidents. Pour 2017, un accompagnement financier de 20 790 € complète l'accompagnement logistique (photocopie ; salles ; fourniture, montage/démontage des chapiteaux, podium, tables...) assuré par la commune.

• Tour du Cantal Pédestre

Le Tour du Cantal pédestre a marqué avec succès deux étapes sur notre commune, jeudi 27 juillet à Oradour (étape 19) et le samedi 29 juillet à Lavastrie (étape 21).

Depuis cet été, pour mieux répondre à la demande, Neuvéglise-sur-Truyère dispose d'un 4ème chapiteau.

Les nombreuses animations de l'été ont connu un beau succès. La municipalité remercie toutes les associations de Neuvéglise-sur-Truyère, leurs responsables et bénévoles, qui s'investissent tout au long de l'année.

Retrouvez le calendrier des manifestations sur www.pays-saint-flour.fr (rubrique Agenda) et l'actualité des animations de la commune sur :

- la page Facebook Animations Neuvéglise-sur-Truyère

- la presse locale (accès gratuit aux articles de La Montagne depuis la page d'accueil du site internet www.neueglise.fr)

• Nos Eglises, sublimes écrins musicaux

Musik'Art Cantal a enchanté un public nombreux vendredi 11 août 2017 à 20 h 30 en l'église Saint-Etienne et Saint-Loup d'Oradour pour écouter le « récital Chopin et Tchaïkovski » par Robert Maciejowski, jeune pianiste polonais.

Rendez-vous l'année prochaine le 4 mars 2018 à 17h en l'église St-Pierre de Lavastrie pour une nouvelle découverte classique proposée par le festival « voyage d'hiver » s'inscrivant dans la saison culturelle de St-Flour communauté.

• Nouveau ! Des ateliers de découverte musicale

Le Conservatoire de musique de Saint-Flour communauté propose des ateliers, « éveil artistique » de 17h15 à 18h pour les enfants de 5-6 ans et « chorale d'enfants » de 18h à 19h (à partir de 7 ans), le mercredi à la salle de la Fraternité (bourg de Neuvéglise). Retrouvez toute l'offre du Conservatoire au : 04 71 60 32 02

• Un « Grand Jeu » sur le thème de la commune nouvelle !

Dans le cadre des animations estivales initiées par St-Flour communauté, le village de Sériers a reçu le « grand jeu » le 27 juillet 2017 à 20h. Balade, énigmes à résoudre par les enfants et par les plus grands, verre de l'amitié offert par la Mairie de Neuvéglise-sur-Truyère ont ponctué cette soirée.

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre ce premier bulletin municipal à l'échelle de Neuvéglise-sur-Truyère. Il transcrit une partie de la riche actualité de notre territoire au cours de l'année 2017 tout en évoquant les projets en cours ou à venir.

A chaque édition, ce journal proposera une double page centrale pour approfondir un sujet précis. Nous avons choisi de consacrer le dossier de ce 1er numéro à la commune nouvelle, véritable outil bâti à plusieurs sur la base du volontariat, pour préparer l'avenir.

Enfin, encarté dans ce bulletin, nous avons souhaité réaliser un annuaire utile au quotidien de chacun regroupant les services, entreprises et associations présents sur la commune.

En cette fin d'année, au nom du Conseil municipal, je vous souhaite d'excellentes fêtes !

Céline Charriaud

VIVRE A NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE

• Retour sur une année scolaire 2016-2017 riche en évènements



*Voyage scolaire au Lioran
CE-CM*



*Le «camion à histoires»
maternelles*



*Accueil de Milton Staley
CE2-CM*



Kermesse à Neuvéglise



*Maison de la Pinatelle
CP-GS-MS*



Fête de l'école à Oradour

• Rentrée scolaire

Les élèves ont repris le chemin de l'école le 4 septembre. 102 élèves sont inscrits à l'école de Neuvéglise et 8 élèves à celle d'Oradour.

Les classes sont réparties de la façon suivante :

- Pour l'école de Neuvéglise :

CM1 CM2	Mme Marcuz	26 élèves
CE2	Mme Blanquet	20 élèves
CP CE1	Mme Orliac	20 élèves
GS	Mme Guillaume	14 élèves
TPS PS MS	Mme Fillon	22 élèves

- Pour l'école d'Oradour :

CM2	Mme Coutel	1 élève
CE2		2 élèves
CE1		1 élève
CP		3 élèves
Grande section		1 élève

• Neuvéglise, école interactive

La municipalité poursuit sa démarche de modernisation du parc informatique de l'école de Neuvéglise, avec l'accompagnement de l'équipe enseignante et de l'Amicale des parents d'élèves dont l'aide financière a été déterminante. L'acquisition de 3 VPI (vidéo projecteur interactif) accompagnés des tableaux adaptés ainsi que d'ordinateurs dédiés permet aux enseignants de bénéficier d'un matériel plus performant mais aussi de répondre aux objectifs préconisés par l'Education Nationale en matière d'informatique à l'école.

• Plus de produits locaux à la cantine

Le souhait de privilégier une nourriture de qualité pour les enfants a conduit la Mairie à se rapprocher de l'Association AGRILocal15. Celle-ci permet sur le Cantal, le développement d'une agriculture locale de proximité ainsi que la promotion des circuits courts.

Le bon accueil par les enfants des produits qui leur ont été proposés (glaces, yaourts et crèmes dessert) en mai/juin, nous a convaincus de pérenniser à la rentrée une démarche qui se voulait expérimentale dans un premier temps.

LE COIN DES HABITANTS

• Le point sur... les permanences en mairie déléguée de Neuvéglise

Qui ?	Quand ?	Contact
ADMR	les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois, de 9h à 11h30	04 71 23 51 14
Assistante sociale	Le jeudi matin sur rendez-vous	04 71 60 08 87
Habitat - CAUE (conseil en architecture) - Aide financière avec SOLIHAC Cantal	Sur rendez-vous 1er mercredi du mois de 14h à 15h	04 71 60 56 80

A noter : la présence du camion banque du Crédit Agricole tous les mardis après-midi rue St-Antoine, bourg de Neuvéglise.

• Nous avons besoin d'eux... ils ont besoin de nous !



L'ADMR locale (Chaudes-Aigues/Neuvéglise) recherche :

- des salariés en aide à domicile
- des bénévoles pour assurer le meilleur accompagnement possible des personnes bénéficiaires

Pour tout renseignement contactez le 04 71 23 51 14

• Sonorisation des églises

En partenariat avec la commune, l'association paroissiale de St-Flour a remplacé la sonorisation de l'église St-Baudel de Neuvéglise. Une réflexion est menée par les conseils économiques paroissiaux pour réaliser, si besoin, la même opération sur les églises de Sériers et Oradour.

• Carte Nationale d'Identité

Depuis le 21 mars, la mairie ne délivre plus la carte nationale d'identité. Pour la demander ou la renouveler vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne www.predemande-cni.ants.gouv.fr et/ou vous adresser au service d'état civil

de la mairie de Saint-Flour au 04 71 60 61 20.

• Un second médecin généraliste

Le Dr Gogué a pris ses fonctions le 3 novembre dernier à la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans son activité.

• Les amis d'Oldzii

C'est à Sieujac que Laurence Granger a choisi d'installer sa pension de famille pour animaux de compagnie. Elle a réalisé elle-même les différentes structures pour accueillir ses hôtes : la chatterie, un univers coloré et chaleureux pour les félins ; les niches (à venir) et enclos pour les chiens de toutes tailles.



Laurence met un point d'honneur à s'occuper de ses pensionnaires comme le feraient leurs maîtres, à respecter le mode de vie de chaque animal. Vous pouvez la contacter au 06 07 99 76 82 ou sur son site :

<https://lesamisoldzii.com>.

Etat civil 2016

26 décès déplorés (2 sur Lavastrie, 20 sur Neuvéglise et 4 sur Oradour)

7 mariages célébrés (1 à Lavastrie, 5 à Neuvéglise et 1 à Oradour)

17 naissances enregistrées :

3 à Lavastrie :

- Bachowski Mia
- Charreire Olhan
- Crozat Louane

14 à Neuvéglise :

- Bringuet Maddy
- Cordesse Guillaume
- Destannes Donzel Lana
- Fournier Gaspard
- Langlais Gaël
- Loussert Louis
- Orhliac Julia
- Roux Marius
- Taillade Anna
- Tichit Maël
- Tournette Morgane
- Vittel Méline
- Ziani Jibril

Bienvenue aux enfants et félicitations aux parents !

Bulletin d'informations municipales gratuit de la mairie de Neuvéglise sur Truyère – 1 Place Albert – 15260 NEUEGLISE SUR TRUYERE – Tél : 04 71 23 81 68 - E-mail : contact@neueglisesurtruyere.fr – Directeur de la publication : Céline Charriaud – Rédaction : MT. Bartholomé, A. Chrétien, M. Domergue, MN. Ferrié, F. Levy, M. Panafieu, J. Richard, J. Sabot – Crédits photos – D. Brugès – Couverture – D. Brugès - Maquette : Couleur Vive - Imprimerie : La dépêche d'Auvergne – Tirage : 1000 exemplaires.